

Réunion du Conseil Municipal du 13 juin 2016

PRESENTS : Pauline BOISIER, Romain CHAPPAT, Thierry CHARMOT, Jean-Maurice DE NAVACELLE, Pierre JOIGNE, Marie-Antoinette METRAL, Olivier NICODEX, Jérôme PERRET,

ABSENTS : Florent ALLAMAND, Jean-Paul BARANGE, Maryse LABASQUE (pouvoir à Marie-Antoinette METRAL), Yannick DESGRANGES, Jacky MILON (pouvoir à Pierre JOIGNE), Yolande RIGLET, Catherine RUBIN (pouvoir à Pauline BOISIER)

Secrétaire de séance : Pierre JOIGNE

Mme le Maire remercie de sa présence M. Ludovic TATU, technicien assainissement de la 2CCAM, invité à cette réunion pour présenter aux membres du Conseil Municipal le schéma actualisé du réseau d'assainissement des eaux usées de Saint Sigismond, validé en COPIL au mois de mai et lancé en consultation le 10 juin 2016.

Cette tranche devrait permettre de récupérer 80 branchements pour un linéaire total de 3800m de canalisations et un montant de travaux estimé à 1 200 000€ HT. Des subventions auprès du SMDEA, de l'Agence de l'eau et de l'Etat ont été sollicitées. Pour information, la 1^{ère} tranche de travaux a bénéficié d'un taux de subvention de 74%.

La réalisation de ces travaux s'inscrit en cohérence avec l'évolution envisagée pour la partie des Aires dans le cadre de la révision du Plan Local d'Urbanisme en cours.

La durée de ces travaux est estimée à 4, 5 mois et devraient débuter dès l'automne 2016.

Mme le Maire réitère ses remerciements à M. TATU et de façon plus générale à tous les acteurs de ce projet (2CCAM – Cabinet MONTMASSON) pour leur réactivité par rapport aux contraintes induites par le mouvement de terrain de la Combe de l'Alluet, pour leur travail de proximité, de pédagogie auprès de la population.

* Compte rendu de la réunion du 30 mars 2016

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la réunion du 30 mars 2016.

ADMINISTRATION GENERALE

➤ Dissolution du SISPA

Madame le Maire rappelle que le Schéma Départemental de la Haute-Savoie a été adopté par arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2016-0015 du 25 mars 2016.

En vertu des dispositions de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il appartient désormais à Monsieur le Préfet de mettre en œuvre les propositions qu'il contient, notamment en définissant, par arrêté, les projets de dissolution.

Dans cette perspective, un arrêté en date du 17 mai 2016 portant projet de dissolution du Syndicat Intercommunal des Secours du Pays de l'Arve (SISPA) a été adressé à Mme le Maire qui en donne lecture aux membres de l'assemblée.

L'article 40 I de la loi NOTRe précitée dispose qu'à compter de la notification de l'arrêté portant projet de dissolution du syndicat, le Conseil Municipal dispose d'un délai de soixante-quinze jours pour se prononcer. A défaut de délibération dans ce délai, l'avis est réputé favorable.

Mme le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur cet arrêté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **EMET un avis favorable** au projet de dissolution du Syndicat Intercommunal des Secours du Pays de l'Arve (SISPA) tel que défini dans l'arrêté n° RF/DRCL/BCLB-2016-0026.

➤ Mission d'assistance et d'accompagnement

A la demande de Mme le Maire, M. Jean-Maurice DE NAVACELLE, intéressé par l'affaire quitte la séance. Mme le Maire rappelle qu'un mouvement de terrain de grande ampleur est survenu Combe de l'Alluet sur le territoire de la commune, impactant d'une part des habitations et d'autre part de la voirie communale et départementale.

Au vu de l'importance et de la complexité administrative, technique, juridique et financière de ce dossier, Mme le Maire souligne qu'il serait souhaitable de disposer d'une assistance et d'un accompagnement de professionnel.

Puis elle fait part d'une proposition de prestation intellectuelle présentée par la Société JMN Ing Ingénieur Conseil pour un montant mensuel de 3 150€ HT sur une durée initiale de 6 mois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré **AUTORISE** Mme le Maire à signer la proposition d'offre intellectuelle présentée par la Société JMN Ing Ingénieur Conseil d'un montant mensuel de 3 150€ HT, pour une durée de 6 mois.

➤ Désignation d'un nouveau délégué auprès du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique(SYANE) de la Haute-Savoie

Madame le Maire rappelle la délibération n°2014-04-06 désignant Mme Marie-Antoinette METRAL déléguée auprès du SYANE. Puis elle informe de sa désignation au sein du comité du SYANE pour représenter le Département – arrondissement de Bonneville en remplacement de Monsieur Raymond MUDRY. Or, ne pouvant appartenir à deux collèges électoraux différents, Mme le Maire a démissionné du collège des communes sous concession ERDF ; Il convient donc de désigner un nouveau délégué.

Le Conseil Municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 9 décembre 1950 portant création du syndicat départemental des collectivités concédantes et régies d'électricité de la Haute-Savoie, modifié.

Vu l'article 5-1 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué.

Considérant qu'il convient de désigner un délégué,
Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages,
à l'élection des délégués.

Après avoir précisé que se portait candidat M. Jacky MILON, il est alors procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 11

- suffrages exprimés : 11

A obtenu :

- M. Jacky MILON : 11 voix

- **DESIGNE M. Jacky MILON**, délégué de la commune auprès du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE),
- **TRANSMET** cette délibération au Président du SYANE.

FINANCES

➤ Décisions modificatives

Madame le Maire fait part à l'assemblée des observations formulées par la Trésorerie de Cluses lors de la prise en charge du budget principal de la commune et notamment l'obligation d'inscrire les montants de reprise des résultats avec les centimes et non pas arrondis à l'euro près, ou la nécessité de porter les montants relatifs à une cession au chapitre 024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, EMET un avis FAVORABLE à la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement - Recettes

| | |
|--------------------|----------------------|
| c/002 :+ 0,97€ | c/70323 : - 0,97€ |
| c/024 :+ 2 000,00€ | c/7788 : - 1 800,00€ |
| | c/752 : - 200,00€ |

Section d'investissement - Recettes

| | |
|-----------------|-------------------|
| c/1068 :+ 0,95€ | c/10226 : - 0,95€ |
|-----------------|-------------------|

↳ URBANISME - ENVIRONNEMENT - FORETS

➤ Dossiers de demandes d'urbanisme

| Pétitionnaire | Lieu | Objet | A – R CI* |
|------------------------------|------------------------|--|--------------|
| Permis de construire | | | |
| VOISIN David | Les Vercaires | Maison individuelle ossature bois | A |
| Déclaration préalable | | | |
| ERDF | Route d'Agy | Transformateur électrique | A |
| MOENNE LOCCOZ Fabrice | Route d'Agy | Ouverture fenêtres-Aménagement appartement dans grange | A |
| NEVEU Yoan | Route des Bas-Choseaux | Création ouverture + balcon | A |
| BANCAREL Guy | Chemin des Aires | Création d'une véranda Façade sud | A |
| BILBEAU Sylvain | Route d'Agy | Prolongation toiture abri voiture | A |
| JOSSERAND JOFFRE Emmanuel | Chemin Chez Bouvier | Réorientation faîtage toit + modification fenêtre | A |
| GNAEDIG Jean | Route d'Agy | Abri de jardin | CI |
| EDY Philippe | Impasse des Pierres | Ouverture fenêtres en façade + agrandissement balcon + isolations thermiques + toiture + finition enduits murs | CI |

A= Accordé R=Refusé

CI = en cours d'instruction

↳ INFORMATIONS DIVERSES

➤ Mouvement de terrain

Une réunion publique destinée en priorité aux habitants impactés par la zone de glissement est organisée à l'initiative de Monsieur le Préfet de Haute Savoie le mercredi 15 juin 2016 à 19h à la salle des Fêtes. Mme le Maire précise qu'il est important et respectueux vis-à-vis de l'Etat et du Conseil Départemental que les conseillers assistent à cette réunion.

➤ Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

Mme le Maire fait part de l'état d'avancement du Plan Local de Sauvegarde et informe d'une prochaine réunion à laquelle seront conviés tous les acteurs potentiels en cas de mise en œuvre du PCS.

➤ Plan de Prévention des Risques (PPR)

Une réunion en présence du bureau d'études mandaté par la Préfecture, des services préfectoraux, des élus et des «sachants» s'est tenue le 7 juin dernier. Elle a permis d'enrichir grâce aux témoignages de personnes de la commune (les sachants) l'historique des différents évènements survenus sur le territoire de la commune de Saint Sigismond.

➤ **Fête de la Musique**

Elle aura lieu le vendredi 17 juin 2016 à partir de 19h au plateau d'Agy ou à la salle des Fêtes en cas de conditions météorologiques défavorables. Toute la population est conviée à partager ce moment convivial.

➤ **13 juillet 2016**

Un défilé au départ du plateau d'Agy se déroulera le 13 juillet prochain et se poursuivra par un repas canadien sur la Place de la Lyre.

➤ **Remerciements Subvention**

Mme le Maire donne lecture d'un courrier de remerciement de l'Ecole de Musique de Châtillon/Saint Sigismond pour la subvention allouée au titre de l'année 2016.

La séance est levée à 21h15

Madame le Maire

Marie-Antoinette METRAL

